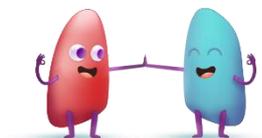


Appel à dons et adhésion 2024



Nom & Prénom :

Adresse :

Code postal & Ville :

E-mail (pour l'envoi du reçu fiscal) :

Je décide de soutenir l'ensemble de l'action d'HTaPFrance par un don* de : €

Je préfère donner pour la recherche ⁽¹⁾ sur l'hypertension pulmonaire la somme de : €

J'en profite pour régler ma cotisation pour l'année 2024 :**

Individuelle : 30 €

Couple : 50 €

Moins de 18ans : Gratuit

Merci de noter le nom et prénom des personnes supplémentaires : conjoint, enfant (chacune aura le statut d'adhérent) :

(Si je ne suis pas à jour de ma cotisation 2023, mon paiement servira à couvrir 2023, mais pas 2024)

TOTAL : €



Je règle par :

CHÈQUE	J'envoie ce bulletin de don et mon chèque à : HTaPFrance – 17 B Avenue de Concœur – 21700 Nuits-Saint-Georges
SITE INTERNET	<ul style="list-style-type: none">Je fais un don sur https://www.helloasso.com/associations/htapfrance/formulaires/1.J'adhère ou je renouvelle mon adhésion sur https://www.helloasso.com/associations/htapfrance/adhesions/formulaire-d-adhesion.

⁽¹⁾ HTaPFrance s'engage à reverser la totalité des sommes perçues pour la recherche à l'unité INSERM U999 dirigée par le Pr Marc Humbert. Le don sera effectué courant 2024.

 **Information fiscale**

Si vous êtes imposable, votre don* de 15 € ne vous coûtera en réalité que 5 €
30 € ne vous coûtera en réalité que 10 €
100 € ne vous coûtera en réalité que 33 €

*Don des particuliers aux associations : Pour les dons aux organismes d'intérêt général comme HTaPFrance, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt. Elle est de 66 % du montant des dons versés, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Il ne sera pas établi de reçu pour un montant inférieur ou égal à 10 €.

*Don des entreprises aux associations : Tout don sans contrepartie d'une entreprise à une association d'intérêt général comme HTaPFrance est considéré comme du mécénat d'entreprise et n'est pas soumis à la TVA. Il sera délivré à l'entreprise un reçu fiscal 11580*03. Dans le cadre du mécénat d'entreprise, la déduction fiscale correspondante sera de 60 % du montant du don.

** La cotisation ne peut légalement donner lieu à délivrance d'un reçu fiscal de don, car dans notre association, l'adhésion vous apporte une contrepartie (tarif adhérent pour participer à nos événements, services d'écoute et d'aide...).

MERCI !

